

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION PARIS BENARES POUR LE SPECTACLE CHEVÂL POUR LE MASCARET DES ENFANTS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération conseil municipal n° 33-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du festival des Mascarets 2026,

**Le Maire décide** de signer un contrat de cession avec l'association PARIS BENARES domiciliée 11 La Haute-Bretonnière 44170 LA GRIGONNAIS pour une représentation du spectacle « Cheval » en centre-ville le mercredi 8 juillet 2026 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 3.998,45 € TTC.  
La somme de 1.266 € TTC sera réglée par le Réseau Normand des Arts de la Rue (ReNaR) et la somme de 2.732,45 € TTC sera réglée par la ville de Pont-Audemer.

Fait à Pont-Audemer, le 22 avril 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

